



PRÉFET MARITIME DE  
L'ATLANTIQUE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Commandeur de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Chevalier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Arrêté inter-préfectoral  
modifiant la composition du  
conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise

AIP N° 33/2017

N° 2017132-0010

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-3 et R.334-27 et suivants ;

VU le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du parc naturel marin d'Iroise ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 26 décembre 2012 modifié portant renouvellement de la composition du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

VU le règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise approuvé par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées du 24 février 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2016 portant création de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay du 18 janvier 2017 ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime du 30 janvier 2017 ;

VU la délibération n°2/2017 du 15 février 2017 du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère ;

VU la proposition du président de la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne ouest du 18 avril 2017 ;

VU les désignations du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du 11 mai 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère et de l'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'Etat en mer,

## ARRETENT

Article 1 : La composition du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise est modifiée comme suit :

1) Représentants de l'Etat (6)

a) Le commandant de la zone maritime Atlantique

b) Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
(2 représentants)

c) Le directeur interrégional de la mer Nord-Atlantique – Manche Ouest

d) Le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère

e) Le directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral du Finistère

2) Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements (11)

a) Région Bretagne

- Monsieur Pierre KARLESKIND, titulaire
- Monsieur Thierry BURLLOT, suppléant

b) Département du Finistère

- Madame Nathalie SARRABEZOLLES, titulaire
- Monsieur Michaël QUERNEZ, suppléant

c) Commune de l'Île-Molène

- Monsieur Daniel MASSON, titulaire
- Monsieur Raymond ROCHER, suppléant

d) Commune d'Ouessant

- Monsieur François MALGORN, titulaire
- Monsieur Joël RICHARD, suppléant

e) Commune d'Ile-de-Sein

- Monsieur Dominique SALVERT, titulaire
- Monsieur Ambroise Marie MENOUE, suppléant

f) Brest Métropole

- Monsieur François CUILLANDRE, titulaire
- Monsieur Francis GROSJEAN, suppléant

g) Communauté de communes du pays de l'Iroise

- Monsieur André TALARMIN, titulaire
- Monsieur Xavier JEAN, suppléant

- Monsieur Didier LE GAC, titulaire

- Monsieur Raymond MELLAZA, suppléant

**h) Communauté de communes de la presqu'île de Crozon- Aulne maritime**

- Monsieur Gérard LOREAU, titulaire
- Monsieur Dominique LE PENNEC, suppléant

**i) Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay**

- **Monsieur Didier PLANTE**, titulaire
- **Madame Annie KERHASCOET**, suppléante

**j) Douarnenez Communauté**

- **Monsieur Erwan LE FLOC'H**, titulaire
- **Madame Marie-Thérèse HERNANDEZ**, suppléante

**3°) Représentant du syndicat mixte chargé de la gestion du parc naturel régional d'Armorique (1)**

- **Madame Françoise PERON**, titulaire
- **Madame Eliane SEGALLEN**, suppléante

**4°) Représentants des organisations représentatives des professionnels (12)**

**a) Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne**

- **Monsieur Emmanuel KELBERINE**, titulaire
- **Monsieur Jacques DOUDET**, suppléant

**b) Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère**

- **Monsieur Yannick CALVEZ**, titulaire
- **Madame Solenne LE GUENNEC**, suppléante
  
- **Monsieur Bruno CLAQUIN**, titulaire
- **Monsieur André BERTHOU**, suppléant
  
- **Monsieur Philippe DUVAL**, titulaire
- **Monsieur Patrice PETILLON**, suppléant
  
- **Madame Erell PELLE**, titulaire
- **Monsieur Marc LARS**, suppléant

**c) Représentant des pêcheurs des îles sur proposition du comité régional des pêches et des élevages marins de Bretagne**

- **Monsieur Aurélien MASSON**, titulaire
- **Monsieur Erwan QUEMENEUR**, suppléant

**d) Représentant de l'un des comités régionaux conchylicoles de Bretagne sur proposition des comités concernées**

- **Monsieur Goulven BREST**, titulaire
- **Monsieur Philippe LE GAL**, suppléant

**e) Chambre d'agriculture du Finistère**

- **Monsieur André SERGENT**, titulaire
- **Monsieur Bernard SIMON**, suppléant

**f) Chambre syndicale nationale des algues marines**

- **Monsieur Alain MADEC**, titulaire
- **Monsieur Jean-Baptiste WALLAERT**, suppléant

**g) Représentant d'une chambre de commerce et d'industrie territorialement concernée**

- **Monsieur Yvon TROADEC**, titulaire
- **Monsieur Pierre JONCOUR**, suppléant

h) Finistère Tourisme, Agence de développement touristique

- Monsieur Stéphane PERON, titulaire
- Monsieur Xavier DRUHEN, suppléant

i) Union nationale des industries de carrières et matériaux de Bretagne (UNICEM)

- Monsieur Eric MONFORT, titulaire
- Madame Anaïs GUERIN-CHAPEL, suppléante

5°) Représentants des organisations d'usagers (8)

a) Fédération française des pêcheurs en mer

- Monsieur Philippe ZEQUES, titulaire
- Monsieur Thierry LUCAS, suppléant

b) Fédération française d'études et de sports sous-marins

- Monsieur Paul MAREC, titulaire
- Monsieur Gilles COCHARD, suppléant

c) Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France

- Monsieur Jean-Pierre FOUQUET, titulaire
- Monsieur Paul VINAY, suppléant

d) Nautisme en Finistère

- Madame Nicole ZIEGLER, titulaire
- Monsieur Réza SALAMI, suppléant

e) Représentant d'une association insulaire des usagers de la mer désignée par les maires des communes d'Ile-Molène, d'Ouessant et d'Ile de Sein

- Monsieur Jean-Pierre KERLOC'H (association sénane des plaisanciers), titulaire
- Monsieur Eric LE ROY, suppléant

f) Fédération départementale des chasseurs du Finistère

- Monsieur Joël LE GALL, titulaire
- Monsieur Bruno LANCIEN, suppléant

g) Représentant d'une association locale d'usagers

- Monsieur Joël PERROT (ADVILI - association de défense et de valorisation des îles et du littoral de la mer d'Iroise), titulaire
- Monsieur Yann LAUNAY (ADVILI), suppléant

6°) Représentants d'associations de protection de l'environnement (2)

a) Association Bretagne Vivante

- Madame Marie CAPOULADE, titulaire
- Monsieur Christian GARNIER, suppléant

b) Association Eaux et Rivières de Bretagne

- Monsieur Jean HASCOET, titulaire
- Madame Nicole LE GALL, suppléant

7°) Personnalités qualifiées (9)

a) Océanopolis

- Monsieur Sami HASSANI

b) Association des îles du Ponant (AIP)

- Monsieur Olivier MAILLET

c) Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)

- Madame Catherine TALIDEC

d) Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM)

- Monsieur Yves-Marie PAULET

e) Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE)

- Monsieur Christophe ROUSSEAU

f) Centre d'études et de valorisation des algues (CEVA)

- Monsieur Marc DANJON

g) Organismes gestionnaires de la réserve naturelle nationale d'Iroise

- Monsieur Pierre YESOU

h) Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL)

- Monsieur Didier OLIVRY

i) Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)

- Madame Myriam GUEGUEN

Article 2 : Conformément à l'article R.334-35 du code de l'environnement, le préfet du Finistère et le préfet maritime de l'Atlantique exercent les fonctions de commissaires du Gouvernement.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Finistère et l'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'Etat en mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère et de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Fait, le **12 MAI 2017**

Le Préfet Maritime de l'Atlantique



Emmanuel DE OLIVEIRA

Le Préfet du Finistère



Pascal LELARGE